

Direction du secrétariat

PAR COURRIEL

Québec, le 9 mai 2017

**Objet :** Demande d'accès à l'information pour obtenir copie de tout document écrit mis à la disposition des employé(e)s de notre organisme concernant les accommodements raisonnables/religieux.

Monsieur,

Pour faire suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 24 avril 2017 concernant l'objet en titre, nous désirons vous informer que la Société d'habitation du Québec ne détient aucun document écrit mis à la disposition des employés de notre organisme concernant les accommodements raisonnables/religieux.

Conformément à l'article 135 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, nous vous confirmons que vous pouvez demander une révision de notre décision auprès de la Commission d'accès à l'information.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*Original signé par*

**André Ménard**

Responsable de l'accès aux documents et de  
la protection des renseignements personnels

Aile Jacques-Parizeau, 3<sup>e</sup> étage  
1054, rue Louis-Alexandre-Taschereau  
Québec (Québec) G1R 5E7  
Téléphone: 418 643-4035  
**Sans frais : 1 800 463-4315**  
Télécopieur : 418 646-5560  
[www.habitation.gouv.qc.ca](http://www.habitation.gouv.qc.ca)